

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026



RAPPORT DE PRESENTATION

INTRODUCTION

Le budget supplémentaire est une décision modificative particulière. Comme toute décision modificative, le budget supplémentaire n'est pas un nouveau budget, mais complète et/ou modifie une partie du budget primitif. Sa spécificité réside dans l'intégration des restes à réaliser (RAR) et des résultats de l'année antérieure constatés à l'occasion de l'approbation du Compte Administratif.

Il permet donc de procéder à divers ajustements des recettes et des dépenses en lien avec l'activité des services, et ce afin de conformer la structure budgétaire avec l'exécution constatée et à venir des crédits.

Par ailleurs, cette décision budgétaire intègre les notifications de dotations de l'Etat ainsi que les résultats des décisions fiscales.

Après consolidation de tous ces éléments, les masses budgétaires se présentent comme suit :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DEPENSES	Propositions nouvelles	221 236,44€	145 942,00 €	367 178,44 €
	Reste à réaliser	3 475 108,34€	0 €	3 475 108,34 €
	TOTAL	3 696 344,78 €	145 942,00€	3 842 286,78€
RECETTES	Propositions nouvelles	2 443 344,78€	145 942,00 €	2 589 286,78€
	Reste à réaliser	1 253 000,00€	0 €	1 253 000,00 €
	TOTAL	3 696 344,78 €	145 942,00 €	3 842 286,78€

I- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Les dépenses : 3 696 344,78€

1. Les restes à réaliser (RAR) : + 3 475 108,34€

Il s'agit des dépenses engagées en 2025 mais non mandatées à la fin de l'exercice 2025. Ils s'élèvent à **3 475 108,34€** et comprennent notamment :

- ✓ Les études et travaux de plantation d'arbres et de végétalisation de la Ville : 63 878,83€
- ✓ Les études et travaux dans les écoles et les structures de petite enfance : 48 831,71 €
- ✓ Les études relatives à l'aménagement du pôle gare : 88 284,6€
- ✓ Les études pour la Maison de Santé : 40 790,40€
- ✓ Les travaux de réhabilitation de l'école des Mardelles : 18 091,40€
- ✓ Les travaux de requalification du Square Savary : 400 000€
- ✓ Les travaux de réhabilitation de l'école Soullins : 1 193 629,98 €
- ✓ Les travaux d'aménagement, de réfection et d'entretien de la voirie : 411 857,06
- ✓ Les travaux dans les autres bâtiments publics : 385 356,44 €
- ✓ Les travaux d'éclairage du City Stade : 43 347,31 €
- ✓ Les travaux d'installation des abris vélo : 43 713,60
- ✓ Les travaux de réfection du mur de soutènement rue potager : 22 026,65€
- ✓ Les frais de mission d'accompagnement pour la modification du Plan Local d'Urbanisme(PLU) : 10 040 €
- ✓ Les travaux de climatisation : 192 740,39 €
- ✓ L'installation de dispositifs de vidéoprotection sur les équipements de la Ville : 19 017,33 €
- ✓ L'acquisition d'engins et matériels techniques : 160 000 €
- ✓ Les travaux de modernisation et d'amélioration de la performance de l'éclairage public : 104 314,71 €
- ✓ L'acquisition d'un parking à Talma et du terrain de tennis : 45 000 €
- ✓ La mise en conformité d'extincteurs : 1 278,37 €
- ✓ L'acquisition des licences, des logiciels, des matériels informatiques et téléphoniques : 157 332,89 €
- ✓ Les acquisitions de matériels divers et mobiliers : 23 468,86 €
- ✓ La restitution de trop perçu relatif à la taxe d'aménagement : 2 107,81 €

A mi- septembre 2026, 85% des restes à réaliser ont été soldés (soit 2 953 842,08€).

2. Les études et les logiciels (chapitre 20) : + 120 000 €

Il s'agit :

- ✓ Des frais d'études dans le cadre de L'ANRU: + 70 000€ (dont Vigne des Champs 30 000€-Jean Merlette 20 000€- Champfleuri 20 000€)

- ✓ Des frais d'études pour la maison de Santé : + 30 000€
- ✓ Des frais d'étude dans le cadre de la reconstruction de l'école Soullins : +20 000€

3. Les opérations d'équipements (chapitre 21 et chapitre 23) : - 28 763,56

Les immobilisations corporelles (chapitre 21) comprennent :

- ✓ Une réaffectation de crédit en investissement vers le fonctionnement (chapitre 21 vers le chapitre 011) pour des acquisitions de petits matériels : -2 800€
- ✓ Un complément de crédit pour les travaux de voirie à la rue Monsieur cofinancé avec la Ville de Yerres : + 30 000€
- ✓ Une enveloppe pour le remplacement de la porte automatique du parking du théâtre + 12 536,44€

(Dont près de 6850€ sont pris en charge par les assurances)

- ✓ Un complément de crédit pour les initiatives numériques dans les centres de loisirs : +500€
- ✓ Une baisse de l'enveloppe des travaux de raccordement après réception de la facture : - 9000€

Pour les travaux en cours (chapitre 23), il comprend la réduction de l'enveloppe pour les avances forfaitaires dans le cadre de la reconstruction de l'école Soullins : - 60 000€

4. Les opérations pour les comptes de tiers (chapitre 4581): + 130 000 €

Il s'agit d'inscrire en dépenses et en recettes les opérations pour le compte de la Ville de Yerres dans le cadre des travaux de voirie à la rue Monsieur . La Ville de Brunoy effectue la totalité des travaux pour le compte des deux communes, puis refacture la moitié à la Ville de Yerres soit 130 000€

B. Les recettes : 3 696 344,78€

1. Les restes à réaliser (RAR) : + 1 253 000€

Il s'agit des recettes engagées en 2025 mais non encaissées à la fin de l'exercice 2025. Ils sont constitués par :

- ✓ La subvention Contrat Terres d'Avenir (CTA) dans le cadre de la rénovation énergétique et de la mise en accessibilité de l'école des Mardelles : 753 000€
- ✓ L'enveloppe de cessions: 500 000€

2. Les dotations (chapitre 10) : + 40 000€

Elles concernent un ajustement des inscriptions budgétaires suite à la réception de la notification de la FCTVA : + 40 000€

3. Les subventions d'investissement (chapitre 13) : - 479 700€

Compte tenu du calendrier de traitement des demandes auprès de la région dans le cadre du Contrat d'Aménagement Régional, les subventions ne seront pas encaissées sur 2026 : -500 000€

Par ailleurs, des subventions non inscrites au Budget sont attendues dont :

- ✓ + 3 300€ de la région dans le cadre du Fonds Canicule
- ✓ +17 000€ dans le cadre du fonds de concours des abris Vélos

4. L'excédent d'investissement reporté (chapitre 001) : + 996 074,17€

Il s'agit du résultat de la section d'investissement de l'année antérieure (recettes - dépenses d'investissement 2025 hors reste à réaliser). Il s'élève à 996 074,17 €.

5. L'excédent de fonctionnement capitalisé (chapitre 10- nature 1068) : 2 078 263,59€

En 2025, le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 2 941 689,33 €. Le résultat de la section d'investissement est excédentaire de 996 074,17€. Cependant le solde des restes à réaliser est déficitaire de 2 222 108,34€, soit un solde d'exécution d'investissement déficitaire de 1 226 034,17€. Il est proposé une affectation partielle en investissement, soit un montant de 2 078 263,59€ permettant à la fois de couvrir le déficit d'investissement 2025 et le besoin de financement 2026 de la section d'investissement. Le solde est affecté au fonctionnement.

5. Les opérations de cessions : -321 292,98€

Il est proposé de réduire l'enveloppe de cessions de -321 292,98€

Pour mémoire, il a été inscrit une enveloppe de 872 000€, et il a été réalisé une cession de 450 000€ (Café Gambetta)

6. Les opérations pour les comptes de tiers (chapitre 4582): + 130 000 €

Il s'agit d'inscrire en dépenses et en recettes les opérations pour le compte de la Ville de Yerres dans le cadre des travaux de voirie à la rue Monsieur . La Ville de Brunoy effectue la totalité des travaux pour le compte des deux communes, puis refacture la moitié à la Ville de Yerres, soit 130 000€

II- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cette section est impactée par divers ajustements :

- ✓ En dépenses, en lien notamment avec la baisse des charges du personnel, l'ajustement des subventions ainsi qu'un complément de crédit sur le marché de la restauration
- ✓ En recettes, au regard des notifications portant sur les dotations ainsi que la participation de la CAF

A. Les dépenses : 145 942€

1. Les charges à caractère général (chapitre 011) : + 158 691€

Elles concernent notamment des compléments de crédit pour le fonctionnement des services :

- ✓ Les animations sur la Ville : 10 000€
- ✓ Les entretiens et réparations de véhicules : 11 693€
- ✓ L'entretien et réparation des électroménagers des crèches : 500€
- ✓ Les prestations de ménage au musée et au studio pour le 2nd semestre : 934€
- ✓ Les achats de repas pour les écoles et les crèches : 164 000 €
- ✓ Les fournitures de petits équipements dans les écoles : 2 800€
- ✓ L'entretien des terrains de sport : 7 589€
- ✓

Elles intègrent également des ajustements à la baisse

- ✓ Les frais de gardiennage suite à la fermeture du cabinet médical de garde : -35 000€
- ✓ Les transports pour la natation des enfants : -2 025€
- ✓ Les frais d'études dans la restauration scolaire (CANTINEO) : - 1 800€

2. Les dépenses de personnel : -150 000€

Après analyse de la prévision d'atterrissage à fin décembre 2026, il est proposé une baisse de 150 000€ en lien avec les vacances de postes sur l'année.

3. Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) : + 137 251€

Elles concernent notamment le réajustement pour :

- ✓ Les cotisations des élus : 12 500€
- ✓ La subvention de fonctionnement du CCAS : 87 726€
- ✓ La subvention d'équilibre de la Caisse des écoles : 21 000€ suite à une baisse d'autant de la subvention par l'Etat
- ✓ La subvention à l'installation des alarmes : 14 000€
- ✓ La subvention de la coopérative de l'école Robert Dubois : 2 025€

B. Les recettes : 145 942€

1. Les produits des services (chapitre 70) : - 1 515,52€

L'ajustement de ce chapitre est notamment lié :

- ✓ La baisse des recettes de locations de la voie publique des commerçants en lien avec la baisse du nombre de food trucks et de la baisse de la demande de l'Occupation du domaine Public : -2 000€

- ✓ La baisse des recettes périscolaires au niveau des études en lien avec une baisse de fréquentation :
- 20 952,15€
- ✓ La hausse de participation des adhérents à la maison des arts en lien avec une hausse de la fréquentation : 2 300€
- ✓ La progression de la participation des familles à la petite enfance : + 19 136,63€ par rapport à l'inscription budgétaire

2. Les impôts et taxes (chapitre 73) : - 449 563€

La Ville est à nouveau éligible au Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (FSRIF) elle se retrouve donc à nouveau en dispositif de sortie avec une baisse de 50% de la dotation perçue en N-1, soit – 449 563€

3. La fiscalité locale (chapitre 731) : -2 400€

La baisse de ce chapitre est liée à la diminution des surfaces publicitaires taxables à la suite de l'application du nouveau règlement local de publicité (RLP)

4. Les dotations et subventions (chapitre 74) : - 276 287,01€

Les ajustements de ce chapitre sont liés aux notifications sur:

- ✓ La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : -28 539 €
- ✓ La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) : - 36 095 €
- ✓ La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) : - 148 995€
- ✓ Le Fond de Compensation de la TVA : 15 000€
- ✓ La participation de la CAF au niveau de la petite enfance en lien avec la baisse de fréquentation
– 77 658,01€

5. Les produits de gestion courante (chapitre 75): 5 443,11€

Elles concernent :

- ✓ La réduction des recettes sur la location de la salle Leclerc en lien avec la baisse des réservations :
-1 400€
- ✓ L'indemnisation par la SMACL pour la réparation de la porte automatique du parking du théâtre :
6 843,11€

6. Les reprises sur provisions : 6 838,68€

Pour rappel, le montant des provisions pour créances douteuses à constituer correspond à 15% des restes à recouvrer de plus de 2 ans

Le montant des créances à recouvrer antérieures s'élève à 551 415,80€. Ainsi le montant des provisions pour créances douteuses de la Ville s'élève à 82 712,37€. (551 415,80€*15%).

Or sur les années antérieures, la Ville a déjà constitué 89 551,05€ de provisions sur les créances douteuses. Il convient donc de faire une reprise de provisions pour 6 838,68€ (89 551,05€ - 82 712,37€).

7. Le résultat antérieur de fonctionnement reporté : 863 425,74€

Il s'agit de l'affectation partielle du résultat 2025 en fonctionnement afin d'équilibrer la section de fonctionnement.

CONCLUSION

Après intégration du Budget Supplémentaire, les grands équilibres du budget se présentent comme suit :

	Montant en €	%		RECETTES FONCTIONNEMENT	Montant en €	%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (I)	33 640 833,54	90,51		RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (I)	36 277 407,80	97,60
DEPENSES D'ORDRES (II)	3 528 000	9,49		RECETTES D'ORDRES (II)	28 000,00	0,07
RESULTAT ANTERIEUR NEGATIF				RESULTAT ANTERIEUR POSITIF	863 425,74	2,33
AUTOFINANCEMENT	3 500 000,00					
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (I+II)	37 168 833,54	100		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (I+II)	37 168 833,54	100
DEPENSES INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT	Montant en €	%
Dépenses d'Equipements (A)	9 239 909,97	75,25		Recettes d'Equipements (A)	3 829 473,00	49,20
Dépenses financières(B)	2 909 607,81	23,70		Recettes financières (B)	3 823 970,61	49,12
Opérations pour compte de tiers ©	130 000,00	1,05		Opérations pour compte de tiers ©	130 000,00	1,68
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (I= (A+B))	12 279 517,78	96,64		TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (I= (A+B))	7 783 443,61	61,25
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT (II)	428 000,00	3,36		TOTAL DES RECETTES D'ORDRES D'INVESTISSEMENT (II)	3 928 000,00	30,91
SOLDE D'EXECUTION NEGATIF (III)				SOLDE D'EXECUTION POSITIF (III)	996 074,17	7,84
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (I+II+III)	12 707 517,78	100		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (I+II+III)	12 707 517,78	100
TOTAL BUDGETE 2026	49 876 351,32			TOTAL BUDGETE 2026	49 876 351,32	

Le Budget Supplémentaire 2026 s'inscrit dans un contexte financier particulièrement contraint pour la Ville, marqué par les effets de la sortie des dispositifs de péréquation. La diminution de ces recettes pèse fortement sur l'équilibre budgétaire de la collectivité et réduit ses marges de manœuvre. Elle impose ainsi une gestion particulièrement rigoureuse des ressources de la Ville afin de préserver ses équilibres financiers et sa capacité à maintenir le niveau de service public et d'investissement.

Malgré ces contraintes, la Ville parvient à préserver sa capacité d'autofinancement à un niveau comparable à celui inscrit au Budget Primitif 2026. Cette situation témoigne des efforts engagés pour maîtriser les dépenses de fonctionnement et conserver les marges nécessaires à la poursuite des investissements.

Le Budget Supplémentaire permet d'intégrer les résultats de l'exercice 2025 et de mobiliser une partie de l'excédent dégagé pour faire face à la diminution des recettes de péréquation. Cette mobilisation permet d'absorber une partie de cette perte de recettes tout en maintenant la capacité de la Ville à poursuivre ses investissements. Elle permet ainsi d'accompagner la poursuite des opérations déjà engagées et le lancement des études et travaux nécessaires aux projets structurants du mandat.

Ce Budget Supplémentaire constitue donc à la fois un exercice d'ajustement et un acte de gestion, permettant de sécuriser l'exécution du budget 2026 tout en tenant compte des contraintes qui pèseront sur les prochains exercices.

La préparation du Budget Primitif 2027 devra ainsi s'inscrire dans une démarche de prudence, d'anticipation et de maîtrise des dépenses, mais également dans une recherche active de recettes supplémentaires permettant d'absorber la sortie en totalité des dispositifs de péréquation. Cette évolution représente un enjeu financier majeur pour la Ville, avec une diminution estimée à 1,3 million d'euros des recettes de fonctionnement en 2027.

Dans ce contexte, la construction du Budget 2027 devra s'appuyer sur l'identification de nouvelles ressources, l'optimisation des recettes existantes et la poursuite des efforts de maîtrise des dépenses, afin de préserver les équilibres financiers.

Dans cet environnement financier de plus en plus contraint, la Ville parvient malgré tout à maintenir le cap : à poursuivre ses efforts pour maîtriser ses dépenses de fonctionnement, préserver sa capacité d'autofinancement et réaliser les investissements nécessaires à la population et à maintenir le service public.